Nations Unies A/AC.105/C.2/L.308

Assemblée générale

Distr. limitée
18 janvier 2019
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**
**Sous-Comité juridique**
**Cinquante-huitième session**
Vienne, 1er-12 avril 2019

# Ordre du jour provisoire annoté

## Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général.
4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
6. Questions relatives :
   a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
   b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.
9. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.

V.19-00351 (F)

Merci de recycler

14. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.

15. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique.

## Annotations[1]

**4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace**

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/C.2/114).

**5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace**

Au paragraphe 4 de sa résolution 73/91, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-huitième session, devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

À sa cinquante-sixième session, le Sous-Comité est convenu qu'il convoquerait de nouveau le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 pour toute la durée du plan de travail pluriannuel, jusqu'en 2020, conformément aux modalités de travail établies (A/AC.105/1122, par. 73, et annexe I, par. 4 et 8).

Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de document d'orientation établi par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50, à savoir « Le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace : perspectives actuelles et futures » (A/AC.105/C.2/L.310).

Le Groupe de travail sera saisi des réponses au questionnaire sur l'application du droit international aux activités relatives aux petits satellites, qui figure à l'appendice II de l'annexe I du document A/AC.105/1177.

**6. Questions relatives :**

**a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique**

**b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications**

Au paragraphe 4 de sa résolution 73/91, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-huitième session, devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

À sa trente-neuvième session, en 2000, le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail n'examinerait que les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/738, par. 108).

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les informations reçues des États membres du Comité sur les législations et pratiques nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/865/Add.22), d'une note du Secrétariat contenant les réponses des États Membres de

[1] Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

l'Organisation des Nations Unies et des observateurs permanents auprès du Comité aux questions relatives aux vols suborbitaux effectués aux fins de missions scientifiques et/ou du transport d'êtres humains (A/AC.105/1039/Add.12), et d'une note du Secrétariat présentant les vues des États membres et des observateurs permanents auprès du Comité concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1112/Add.6).

**7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/73/20, par. 290).

**8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace**

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point relatif au renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/73/20, par. 290).

Le Sous-Comité sera saisi du rapport de la Conférence ONU/Fédération de Russie sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, tenue à Moscou du 11 au 13 septembre 2018 (A/AC.105/1195).

**9. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

À sa soixante et unième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que le point relatif à l'examen et à la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être considéré comme un point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-huitième session (A/73/20, par. 290).

**10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique**

À sa soixante et unième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il faudrait considérer le point concernant l'échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique, comme un point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-huitième session (A/73/20, par. 290).

**11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique**

À sa soixante et unième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que le point concernant l'échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique devrait être considéré comme un point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-huitième session (A/73/20, par. 290).

**12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial**

À sa soixante et unième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que le point relatif au débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial devrait être considéré comme un point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-huitième session (A/73/20, par. 290).

### 13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites

À sa soixante et unième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que le point relatif au débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites devrait être considéré comme un point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-huitième session (A/73/20, par. 290).

### 14. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales

À sa soixante et unième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que le point relatif au débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales devrait être considéré comme un point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa cinquante-huitième session (A/73/20, par. 290).

### 15. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique

À sa cinquante-huitième session, le Sous-Comité juridique proposera au Comité un projet d'ordre du jour provisoire pour sa cinquante-neuvième session.

Il étudiera également la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires d'après le plan de travail pluriannuel arrêté par le Comité à sa soixante et unième session (A/73/20, par. 382), sur la base des recommandations émises par le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique à leurs sessions de 2018 (A/AC.105/1167, annexe I, par. 16 et 17, et A/AC.105/1177, annexe I, par. 9). Il sera saisi d'une note du Secrétariat présentant un inventaire, par catégories, des questions soulevées en rapport avec la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.377), ainsi que d'une liste indicative des propositions faites par les délégations au cours des réunions que le Groupe de travail plénier a tenues pendant la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.

*Colloque*

À sa cinquante-septième session, le Sous-Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque qui se tiendrait pendant sa cinquante-huitième session (A/AC.105/1177, par. 272). Un colloque sur le thème « Repenser l'Accord sur la Lune : perspectives » se tiendra dans l'après-midi du 1er avril 2019.

# Annexe

## Organisation des travaux

1. Le calendrier des travaux du Sous-Comité juridique a été fixé de manière à offrir aux groupes de travail qui seront convoqués de nouveau au titre des points 5 et 6 a) de l'ordre de du jour le maximum de temps disponible.

2. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 3, intitulé « Débat général », peut, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu. En règle générale, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes, comme en a convenu le Comité à sa cinquante-quatrième session, en 2011 (A/66/20, par. 298 b)).

3. Conformément à la décision que le Comité avait prise à sa soixante et unième session d'inscrire à son ordre du jour un nouveau point intitulé « Programme "Espace 2030" », qui y demeurera jusqu'à sa soixante-troisième session, en 2020 (A/73/20, par. 358 à 363), le Groupe de travail créé au titre de ce point se réunira pendant la cinquante-huitième session du Sous-Comité juridique, avec les services d'interprétation mis à sa disposition. Il sera saisi d'un rapport récapitulant les travaux qu'il a menés pendant la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2019. Il sera également saisi d'un projet révisé de structure du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre (voir A/AC.105/C.2/L.307), que son Bureau aura établi à titre d'orientation pour l'élaboration du programme et de son plan de mise en œuvre, comme l'Assemblée générale l'a demandé sans sa résolution 73/6, et d'un projet zéro de programme et de plan de mise en œuvre, également établi par son Bureau.

4. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Ce calendrier indique de manière générale les dates et heures auxquelles les points seront examinés au cours de la session. L'examen de tout point pourra être avancé, prolongé ou reporté en fonction des besoins du Sous-Comité et des contraintes d'organisation qui pourraient apparaître au cours de la session.

### Calendrier indicatif des travaux[a]

| *Date* | *Matin* | *Après-midi* |
|---|---|---|
| **Semaine du 1er au 5 avril 2019** | | |
| Lundi 1er avril | Point 1. Adoption de l'ordre du jour<br>Point 2. Déclaration de la présidence<br>Point 3. Débat général | Colloque organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial sur le thème « Repenser l'Accord sur la Lune : perspectives » |
| Mardi 2 avril | Point 3. Débat général<br>Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace[b]<br>Point 12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial<br>Présentations techniques | Point 3. Débat général<br>Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace[b]<br>Point 12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial<br>Présentations techniques |

| *Date* | *Matin* | *Après-midi* |
|---|---|---|
| Mercredi 3 avril | Point 3. Débat général | Point 3. Débat général |
| | Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace[b] | Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique[c] |
| | Point 12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial | Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires |
| | Présentations techniques | Point 13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites |
| | | Présentations techniques |
| Jeudi 4 avril | Point 3. Débat général | Point 3. Débat général |
| | Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique[c] | Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique[c] |
| | Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires | Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires |
| | Point 13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites | Point 13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites |
| | Présentations techniques | Présentations techniques |
| Vendredi 5 avril | Point 3. Débat général | Point 3. Débat général |
| | Point 4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace | Point 4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace |
| | Point 14. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales | Point 14. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales |
| | Présentations techniques | Présentations techniques |
| **Semaine du 8 au 12 avril 2019** | | |
| Lundi 8 avril | Point 3. Débat général | Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique |
| | Point 4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace | Point 8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace |
| | Point 14. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales | Point 10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique |
| | Présentations techniques | Présentations techniques |

| *Date* | *Matin* | *Après-midi* |
|---|---|---|
| Mardi 9 avril | Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique | Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique |
| | Point 8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace | Point 8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace |
| | Point 10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique | Point 10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique |
| | Présentations techniques | Présentations techniques |
| Mercredi 10 avril | Point 9. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace | Point 9. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace |
| | Point 11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique | Point 11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique |
| | Point 15. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité | Point 15. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité |
| | Présentations techniques | Présentations techniques |
| Jeudi 11 avril | Point 9. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace | Adoption du rapport du Groupe de travail chargé du point 5 de l'ordre du jour[b] |
| | Point 11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique | Adoption du rapport du Groupe de travail chargé du point 6 a) de l'ordre du jour[c] |
| | Point 15. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité | Adoption du rapport succinct du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » |
| | Présentations techniques | Adoption du rapport du Sous-Comité juridique |
| | | Présentations techniques |
| Vendredi 12 avril | Adoption du rapport du Sous-Comité juridique | Adoption du rapport du Sous-Comité juridique |

[a] À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (A/50/20, par. 169 b)).

[b] Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 73/91 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la session pour examiner le point 5. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 5 le jeudi 11 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

[c] Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 73/91de l'Assemblée générale, se réunira pendant la session pour examiner le point 6 a). Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 6 a) le jeudi 11 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.